

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €
Siège social : Scop SOL7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 Privas
793.410.176 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et quatorze mars à 18 heures,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €, société à gouvernance coopérative dont le siège est situé à Sol7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par courriel le 25 février 2025 à 15h30.

L'assemblée est présidée par M. Bruno ROBIN, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme Evelyne MEDVES.

M. Patrick FOURNIER et M. Franck CROIZET, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 49 sur un total de 101 actionnaires, soit 48%. Le Président remercie tous les participants pour leur présence ainsi que toutes les personnes ayant envoyé un pouvoir.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Le Président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Le rapport de gestion du Collège de gestion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
2. La proposition d'augmenter la prime d'émission de 5%
3. Le rapprochement des Collèges de gestion de Ouvèze Payre Energies et Aurance Energies
4. Les nominations et les renouvellements des membres du collège de gestion
5. La présentation des perspectives pour 2025

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux actionnaires d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent. Ce dernier ne fait l'objet d'aucun commentaire des actionnaires qui l'approuvent.

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

Lecture est ensuite donnée par le Président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le Président détaille l'activité du Collège de gestion pendant l'année écoulée ainsi que les perspectives pour 2025.

La mise en service le 12 février 2024 d'une installation sur le toit du siège du groupe LEXOM à Privas a été suivie d'une belle inauguration le 12 avril 2024 en présence de nombreux élus locaux. Cette 16^{ème} installation de 35,88 kWc porte la puissance totale de nos installations à 517 kWc.

Nous avons tenté de mettre en place un projet d'autoconsommation collective qui n'a malheureusement pas abouti, faute de relais suffisants auprès des collectivités et d'acteurs privés sur le bassin privadois. Cependant, nous y croyons toujours fermement et nous n'abandonnons pas l'idée d'un projet d'autoconsommation collective.

En 2024, le Collège de gestion a continué de faire fonctionner les 16 centrales en exploitation, dont vous pouvez maintenant suivre en direct la production globale sur la page d'accueil du site d'[Ouvèze Payre Energies](#).

Actuellement, le projet d'extension de 33 kWc sur le toit de l'école Habozit est en cours de réalisation, la déclaration préalable ayant été accordée par la Mairie de Privas le 30 décembre 2024, et le montant du devis de notre installateur ayant été ramené à 39 300 euros.

Nous travaillons également à la préparation de notre 3^{ème} Apéro solaire sur le thème « Photovoltaïque : autoconsommation avec ou sans vente du surplus à EDF ».

Toutefois, avant de fixer une date, nous attendons la parution d'un arrêté modificatif du S21 affectant le tarif d'achat d'EDF. Ce projet de texte très défavorable au photovoltaïque est passé hier en Conseil Supérieur de l'Énergie et le gouvernement travaille actuellement sur une nouvelle version, sans visibilité sur les arbitrages à venir. La méthode employée est critiquée pour sa brutalité et son manque de concertation, suscitant de vives réactions, y compris parmi les parlementaires.

Pour finir, nous reviendrons plus loin sur le rapprochement d'Ouvèze Payre Energies avec Aurance Energies qui a débuté fin 2024.

Le Président passe la parole au trésorier, M. Patrick Granjon, qui détaille les chiffres du rapport financier, à commencer par l'Actionnariat.

Le rapport financier

Au 30 septembre 2024, le nombre d'actionnaires était de 96, dont 2 collectivités territoriales (la CAPCA et la mairie de Saint-Priest) et 8 personnes morales, pour 4 373 actions au taux nominal de 30 €, soit un capital nominal de 131 190 €.

L'actionnariat est présenté aux actionnaires en quatre catégories. A titre de comparaison, le trésorier attire l'attention sur la proportion des actionnaires :

- 43 actionnaires dans la catégorie des 1 à 9 actions détiennent 5,34% du nombre total d'actions ;
- La CAPCA, notre principal actionnaire, représente à elle seule 13,72% des actions détenues.¹

¹ Chacun des actionnaires ne peut, directement ou par personnes interposées, détenir plus de 20 % des actions

Mouvement de titres au cours de l'exercice 2023-24

Entrées : 6 nouveaux actionnaires :

Augmentations : 4 actionnaires ont acheté de nouvelles actions

Rachats : 2 actionnaires ont vendu leurs actions

Au total, cela représente une diminution de 19 actions par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'actions détenues restant relativement stable malgré la sortie de 2 actionnaires.

Analyse du bilan

Les comptes annuels sont quasi conformes avec ceux de l'année dernière. La société s'est enrichie légèrement malgré l'amortissement. Le bilan d'OPE au 30/09/2024 est de **666 043 €**, ce qui représente une hausse de 2,31 % par rapport à celui de l'an dernier qui était de **650 977 €**, du fait de l'investissement de notre 16^e installation mise en service le 12 février 2024.

Le chiffre d'affaires de **80 523 €** est en légère baisse (-1,13 % par rapport à l'exercice précédent), avec un résultat net comptable de **16 506 €** (20% du chiffre d'affaires), très légèrement plus élevé que celui de l'année dernière bien que le chiffre d'affaires soit plus faible.

Ayant effectué un nouvel emprunt sur cet exercice, l'endettement progresse de 2,8% passant de **345 000 € à 354 703 €**.

Nos capitaux propres ont nettement progressé de 3,4% sur cette même période, passant de **301 000 € à 311 339 €**. Les capitaux propres représentent la somme des actions détenues + la réserve légale + les primes d'émission + le report à nouveau + les subventions de la Région après amortissement. Il est important pour une société de disposer de capitaux propres.

La trésorerie s'améliore aussi cette année, passant de **22 369 €** en début d'exercice à **37 003 €** au 30 septembre 2024.

Le Collège de gestion propose de fixer à 3,5 % la rémunération des apports en comptes courants d'associés (CCA). Les actionnaires intéressés pourront conclure, selon les besoins de la société et au cas par cas, des conventions de gré à gré fixant les modalités de ces comptes courants d'associés, sachant que le prêt en compte courant d'associé ne peut pas excéder 4 fois le montant des actions souscrites par l'actionnaire.

M. Bruno Robin précise que les associés peuvent aider la société de 3 manières différentes :

- en achetant des actions supplémentaires dont la valeur est susceptible d'augmenter tous les ans grâce à la prime d'émission, sachant que celle-ci n'est versée que si les actions restent bloquées 3 ans minimum ;
- en prêtant jusqu'à 4 fois le montant de ses actions grâce au compte courant d'associé rémunéré à 3,5%, pour une durée de 1, 2, 3 ans, voire plus ;
- en s'investissant comme bénévole, quelles que soient ses compétences, au sein du Collège de gestion ou dans un groupe de travail.

M. Thierry Gilbert, président d'Aurance Energies, fait part de leur expérience en matière de CCA, car ils ont déjà lancé un appel à leurs actionnaires souhaitant prêter une certaine somme sur 3, 4 ou 5 ans et ont recueilli plusieurs propositions. La société les enregistre par ordre chronologique et les débloque au fur et à mesure, uniquement en fonction de ses projets quand elle a besoin de ces ressources.

Patrick Granjon souligne que le Collège de gestion d'OPE souhaiterait à la fois avoir un peu plus d'actions au capital (30 000 € si possible) et la possibilité de recourir à des comptes courants d'associés pour les investissements. Par exemple, OPE a actuellement besoin d'emprunter 20 000 € pour compléter le financement de l'extension Habozit.

Enfin, pour information, le Collège de gestion a décidé de modifier son exercice comptable pour l'harmoniser avec celui d'Aurance Energies. En conséquence, l'exercice actuel qui a débuté le 1^{er} octobre 2024 se terminera le 31 décembre 2025 et aura une durée exceptionnelle de 15 mois. Ainsi, en 2026, l'exercice comptable s'alignera sur l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le rapport d'activité

M. Yves de Bressy, vice-président, prend la parole pour exposer la production des 16 centrales en activité pendant l'exercice 2023-2024.

Du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, les centrales d'OPE ont produit **575 355 kWh**, en baisse prononcée de 7,16 % malgré la mise en service d'une nouvelle centrale de 35 kWc en milieu d'exercice. Depuis le début de son activité OPE a produit **2 853 802 kWh**. Le rendement moyen des installations de **1 145 kWh/kWc** est « en berne » sur cet exercice (1,234 kWh/kWc en 2022-2023).

En synthèse, l'ensoleillement diminue fermement depuis 2 ans et nous avons un équipement qui commence à vieillir et qu'il faut surveiller attentivement.

Par exemple, quand une panne intervient sur une installation de 9 kWc (OPE7) à la fin du mois de juillet, nous perdons 23 jours de production au meilleur moment de l'année, l'intervention n'ayant pu se faire qu'à la mi-août.

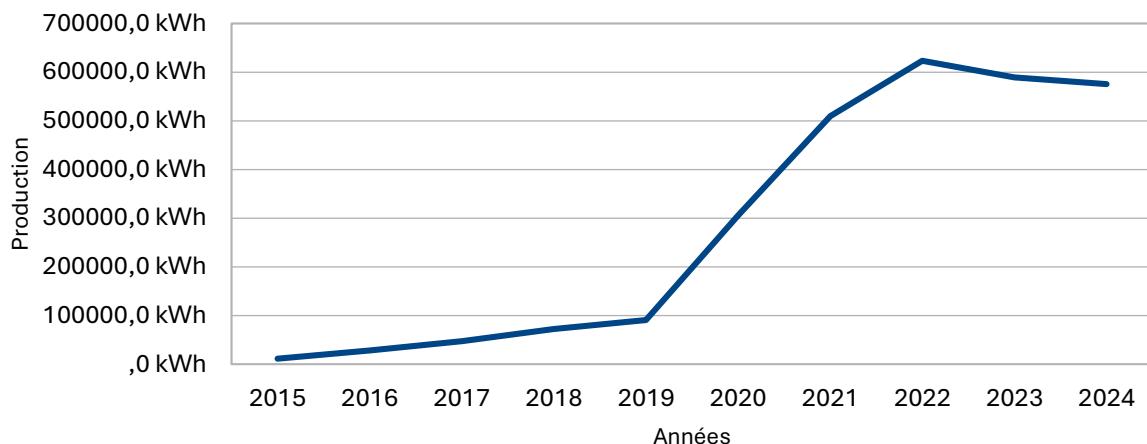
De même, lorsqu'un onduleur sur les cinq de la centrale du Collège Ventadour (OPE9) tombe en panne en période hivernale et que la panne n'a pas été flagrante immédiatement sur la production, nous perdons deux mois de production.

Autre cas de figure : au démarrage de LEXOM (OPE16) le 12 février 2024, nous avons perdu un bon mois et demi de production à cause de la défaillance du disjoncteur AGCP qui n'a pas été détectée immédiatement, la supervision de la production sur EPICES (logiciel de surveillance à distance) n'ayant pu être mise en œuvre que fin avril.

Sans compter qu'en période d'émission de pollens, tant que la pluie ne vient pas naturellement laver les panneaux, comme cela est malheureusement arrivé, ils s'encrassent et produisent moins.

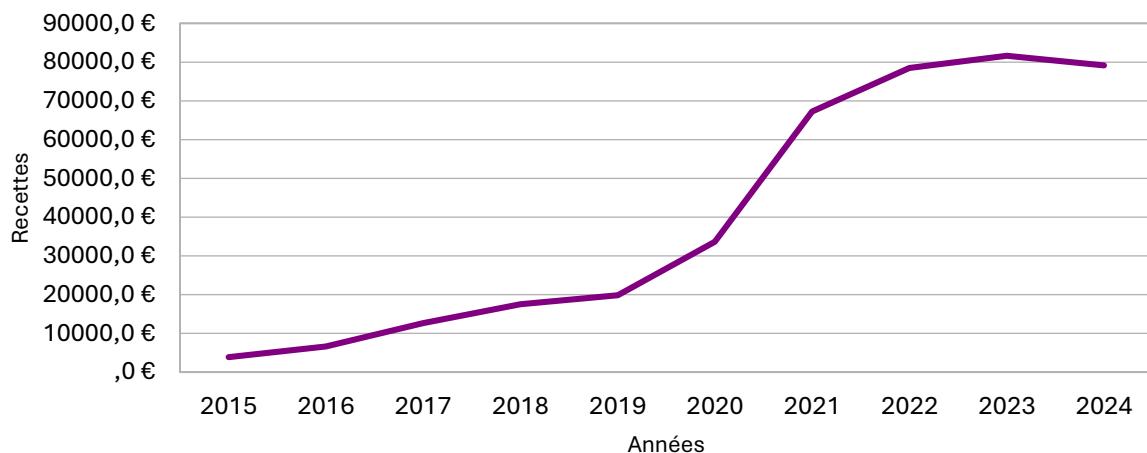
Ainsi, sur cet exercice, la courbe de production est très significativement en baisse et cela se traduit aussi sur le chiffre d'affaires. Voir les graphiques ci-après, avec une montée en flèche à partir de 2019 lors de la mise en service de notre grappe d'installations de 100 kWc et 36 kWc, puis un tassement très net.

Production par exercice



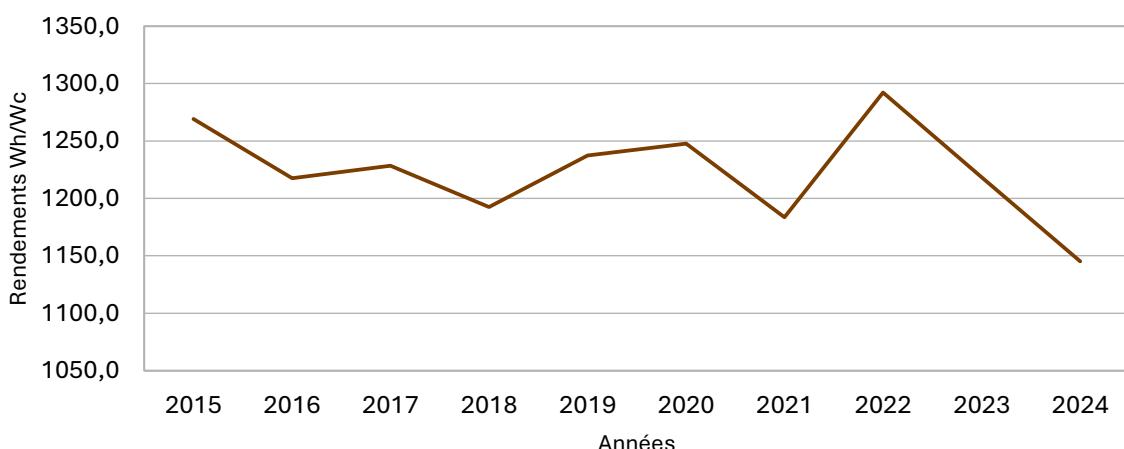
Sur le graphique ci-dessous nous constatons que la baisse du chiffre d'affaires apparaît moindre par rapport à la courbe de production, car les tarifs d'achat ont augmenté.

Produits de vente par exercice



Le rendement moyen est très parlant sur le graphique ci-après sur lequel on voit bien la fluctuation entre les bonnes et les mauvaises années où on est descendu sous le productible. A noter que dans le photovoltaïque l'écart est de 10% entre une bonne et une mauvaise année quand il est de 30% dans l'éolien.

Rendement moyen par exercices



M. Yves de Bressy indique que sa préoccupation principale maintenant concerne les centrales atteignant 10 années d'ancienneté pour lesquelles il faut être le plus vigilant possible.

Si OPE1 et OPE2 sont aujourd'hui totalement rentables, nous pouvons citer l'exemple d'OPE4 (Clinique vétérinaire) qui a présenté des problèmes d'infiltration. En effet, l'étanchéité du toit situé plein sud a fini par se décoller avec le temps. Cela n'a pas vraiment d'incidence sur les panneaux solaires, mais l'étanchéité du toit est quand même à reprendre.

2. La proposition d'augmenter la prime d'émission de 5%

Le Collège de gestion propose que la prime d'émission soit augmentée cette année de **5 %**, rappelant que la prime d'émission peut théoriquement varier à la hausse comme à la baisse puisqu'elle correspond à la valeur estimée de la société. Dans notre cas, la société se porte très bien financièrement avec un résultat net de 20% par rapport au chiffre d'affaires.

Cette augmentation s'appliquera aux actions détenues à ce jour par 101 actionnaires pour un total de 4 398 actions pour tenir compte des 25 actions supplémentaires enregistrées depuis le 30 septembre 2024 grâce aux 5 nouveaux actionnaires provenant d'Aurance Energies.

Le Trésorier indique que, si l'Assemblée générale approuve cette proposition, l'affectation du résultat de **16 506,15** sera ventilée comme suit :

- 10% au compte « réserve légale », soit **1 650,61 €**
- **6 597 €** au compte « prime d'émission »
- le solde au compte « report à nouveau », soit **8 258,54 €**.

3. Le rapprochement des Collèges de gestion de Ouvèze Payre Energies et Aurance Energies

Chez Ouvèze Payre Energies, nous nous sommes posé la question de la pérennité de la société. De son côté, Aurance Energies se posait la même question au même moment.

Pour le Président d'OPE, il faut continuer à aller de l'avant dans le développement, mais se pose la question du comment ? Aurance Energies, étant basée sur toute l'Ardèche a beaucoup plus d'opportunités de développement mais aussi un problème de ressources humaines. Avec un rapprochement des deux sociétés, il est possible d'obtenir une mutualisation des ressources.

Le président d'AE explique qu'Aurance Energies a été la première société citoyenne à se créer en Ardèche en 2012, dans le bassin du Cheylard, suivie d'Ouvèze Payre Energies en 2013 dans le bassin privadois. En 2017, Aurance Energies jusque-là basée en centre Ardèche décide de se développer sur tout le département ardéchois.

Nos deux structures ont le même ADN. Aujourd'hui, nous sommes dans l'idée qu'il faut monter en puissance – c'est inévitable ! Si nous avons pu démarrer avec de petites installations de 9 kWc, maintenant les enjeux d'argent ne sont plus les mêmes face à une plus grande complexité de projets.

M. Thierry Gilbert a eu l'idée de croiser nos deux collèges de gestion de manière à être plus nombreux. Les deux sociétés restent indépendantes ; nous ne faisons que regrouper nos forces. Pour l'instant, nous sommes dans une première phase d'acculturation où tout est ouvert. Peut-être que dans quelques années il y aura une fusion.

4. Les nominations et les renouvellements des membres du collège de gestion

M. Thierry GILBERT, président d'Aurance Energies, est un ancien actionnaire de la première heure d'Ouvèze Payre Energies. Il a fait le choix à un moment donné de se consacrer pleinement à Aurance Energies, mais renoue avec plaisir avec Ouvèze Payre Energies en proposant sa candidature au Collège de gestion.

Mme Frédérique GENEVOIS, M. Denis HATON, M. Jean-Marc CHAUVAUX et Mme Monique ROZNOWSKI ont acheté des actions d'Ouvèze Payre Energies et proposent leur candidature au Collège de gestion (cf. la présentation des candidats ci-jointe).

Réciproquement, les membres du Collège de gestion d'OPE ont acheté des actions d'Aurance Energies et proposeront leur candidature lors de sa prochaine assemblée générale.

M. Bruno ROBIN, M. Eric MONNIER et Mme Evelyne MEDVES sont candidats pour le renouvellement de leur mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2027.

5. La présentation des perspectives pour 2025

Nous nous sommes réorganisés en adoptant la répartition des tâches chez Aurance Energies en quatre groupes de travail : Développement, Exploitation, Communication et Gestion.

Ces groupes ont d'ores et déjà commencé à se réunir pour mettre les projets en commun. Tout associé peut à tout moment venir découvrir un groupe de travail et participer.

Avec la baisse programmée des tarifs d'achat d'EDF, l'avenir s'oriente vers l'autoconsommation individuelle ou collective. Dans le cas des particuliers qui souhaitent installer de l'autoconsommation individuelle, si la possibilité de vente des surplus auprès d'EDF est supprimée, il nous faudra peut-être nous substituer au tarif d'achat d'EDF pour les valoriser.

Pour rappel, l'autoconsommation collective permet de mettre en relation des producteurs et des consommateurs, et d'avoir un prix d'achat de l'électricité stable et moins cher pour les consommateurs.

VOTE DES RESOLUTIONS

Résolution 1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 2. Capital social variable

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2024, valide le montant du capital social de 131 190 euros, soit 4 373 actions de 30 €.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 3. Prime d'émission

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, augmente la valeur de la prime d'émission de 5% sur le montant de l'action nominale de 30 €, soit 1,50 € par action.

Avec les 20% votés les années précédentes, la valeur de la prime d'émission totalise 25% de 30 €, soit 7,5 € par action.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 4. Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2024 faisaient apparaître un résultat net positif de **16 506,15 €**, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 10% au compte « réserve légale », soit **1 650,61 €**
- **6 597 €** au compte « prime d'émission »
- le solde au compte « report à nouveau », soit **8 258,54 €**.

Après affectation :

- la réserve légale s'élèvera à **8 536,37 €**
- le compte prime d'émission à **32 985 €**
- et report à nouveau positif à **37 941,21 €**.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 5. Amélioration des capacités de financement

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve l'objectif d'augmentation du capital de 30 000 € et la rémunération des apports en comptes courants d'associés à hauteur maximale de 3,5 %/an en 2025. Elle donne mandat au collège de gestion pour conclure, selon les besoins de la société et au cas par cas avec les associés intéressés, des conventions de gré à gré, fixant les modalités de ces comptes courants.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 6. Rapprochement des collèges de gestion d'Ouvèze Payre Energies et Aurance Energies

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le rapprochement des collèges de gestion de Ouvèze Payre Energies et Aurance Energies.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 7. Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion de **M. Thierry Gilbert**, résidant 10 rue du Figuier 07000 Coux. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 8. Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion de **Mme Frédérique Genevois**, résidant 357 chemin de la Plaine 07100 Roiffieux. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 9. Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion de **M. Denis Haton**, résidant 2405 route Principale 07110 Sanilhac. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 10. Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion de **Mme Monique Rosnowski**, résidant 55 rue du Serre d'Hiver 07160 Belsentes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 11. Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion de **M. Jean-Marc Chauvaux**, résidant 18 allée de la Chapelle 07130 Saint-Péray. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 12. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le renouvellement du mandat de **M. Bruno Robin**, résidant 26T rue Esperanto 07000 Privas. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 13. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le renouvellement du mandat de **M. Eric Monnier**, résidant 35 chemin du Haut Ternis 07000 Privas. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 14. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le renouvellement du mandat de **Mme Evelyne Medves**, résidant 159 route de Saint-Lager Bressac 07210 Chomérac. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 15. Projets d'installations à venir

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, autorise le collège de gestion à entreprendre les études en vue de la réalisation de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables et notamment d'autoconsommation individuelle et collective pour un montant d'investissement maximal de 600 000 €, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 16. Développement de projets

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, autorise le collège de gestion à consacrer un budget annuel maximal de 10 000 € pour assurer les tâches liées au développement de projets.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 17. Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Voix pour : 49 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

Le Président
Bruno ROBIN

Rapporteur
Evelyne MEDVES

Le Premier scrutateur
Patrick FOURNIER

Le second scrutateur
Franck CROIZET